



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND M.HAMY donner lecture du compte-rendu des décisions en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, avec 47 voix pour et 1 voix contre, la modification des statuts de la Mission locale du Calais telle qu'adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2018 et **DESIGNE** trois nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration : Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Monsieur Guy HEDDEBAUX, et Monsieur René LOTTE, après intervention de M. BLET

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à la nomination de cet agent.

AUTORISE, MME LA PRESIDENTE, avec 47 voix pour et 1 non-participation, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention relative à la gestion du traitement de la paie des agents du SYGOS.

AUTORISE, MME LA PRESIDENTE à l'unanimité à fixer les conditions de recrutement des vacataires pour les classes préparatoires au sein de l'école d'art, à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

AUTORISE, MME LA PRESIDENTE à l'unanimité à fixer les conditions de recrutement de modèles vacataires au sein de l'école d'art, et à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

APPROUVE, à l'unanimité, les modifications liés aux mouvements du personnel et à leurs affectations au sein de la Direction du service informatique et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions de mise à disposition.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession d'un lot de 1 800 m² environ sur la parcelle cadastrée BY 583, au prix de 35 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 63 000 € HT, au profit de la SASU HELIOT ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession par Territoires Soixante-Deux d'un ensemble foncier de 96 996m² environ, en ZAC de la Turquerie, à la SCI des Estuaires ou à ses éventuels substitués, **VALIDE** le prix de vente, établi de façon prévisionnelle à 1 842 924 euros HT (sous réserve des documents d'arpentage), TVA sur marge en sus, et les modalités de paiement et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à la formalisation de cette opération, après intervention de MME. MATRAT et réponses de M.MIGNONET, M. HAMY, M. AGIUS, et M. ALLEMAND.

DECIDE, à l'unanimité, d'apporter le soutien de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers au projet de création d'une halte ferroviaire nouvelle, porté par la commune de Marck en Calaisis sur le tracé de la ligne Calais-Dunkerque.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais pour un montant de 14 688.00 € TTC

DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Xavier FELAN, représentant de l'Agglomération au Conseil d'Administration de Terre d'Opale.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du Budget Général de l'exercice 2018.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2018.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZAC Virval de l'exercice 2018.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme au Budget Général de l'exercice 2018.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme au Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2018.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions en complément de celles octroyées lors des précédents conseils et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Calais d'un montant de 600.000,00 € pour le financement de la construction de la salle de sport quai de la Moselle ; **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Calais d'un montant de 400.000,00 € pour le financement de la construction du village gourmand et d'un abri sur le secteur du Front de Mer et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, avec une non-participation, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Coquelles d'un montant de 207.000,00 € pour le financement des travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Coulogne d'un montant de 20.000,00 € pour le financement de l'acquisition et l'installation de modulaires sur la commune et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Marck d'un montant de 278.000,00 € pour le financement des travaux d'aménagement du centre-ville Place de l'Europe et de ses abords et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours complémentaire à la commune de Nielles-Les-Calais d'un montant de 1.400,00 € pour le financement des travaux de mise en peinture et de traitement de l'humidité dans l'église communale et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Les Attaques d'un montant de 30.000,00 € pour le financement des travaux d'aménagement de l'entrée du village-RD943 et **AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

La séance est levée à 17h40